

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 845

2 avril 2014

SOMMAIRE

Camping International S.A.	40557	Khann Investments S.A.	40545
CASHMERE Spf S.A.	40557	Lux Pro Consulting	40544
CCSLUX S.A.	40541	LVS II Lux V S.à r.l.	40548
Cellmedia S.A.	40542	Mateo Logistics S.à r.l.	40531
Chabalux S.A.	40557	Mojito Ninjas Company S.A.	40540
Cidron Celestial Topco S. à r.l.	40538	NBC Invest S.à r.l.	40546
Constellation Hotels Holding GP S.à r.l.	40514	New Energy I S.à r.l.	40547
Crystal Violet S.à r.l.	40522	Noahs Ark International S.A.	40548
ESCO Spf S.A.	40541	NWL Luxembourg S.à r.l.	40547
Fent S.A.	40537	Ocean Harvest S.A.	40514
FEV S.A.	40538	Oystercatcher Luxco 1 S.à r.l.	40546
First London European Properties S.à r.l.	40545	PB Investments S.A.	40560
Fly Catering International S.A.	40545	PB Investments S.A.	40559
Game Garden Company S.A.	40540	Picture II S.à r.l.	40548
Garrigue S.A.	40525	PK Management S.A.	40557
Gazon Sàrl	40533	Plumeau S.A.	40558
Gordon Gambro Holding S.à r.l.	40529	PPF Lux S.à r.l.	40558
HumanSourceSolutions	40544	Provencal Investments S.A.	40560
Husky Injection Molding Systems Luxem- bourg Holdings S.à r.l.	40533	R.E.A. S.à r.l.	40560
ING International Currency Management Fund	40537	Retail Equity Holding S.A.	40559
Ingram Micro Singapore Holdings S.à r.l.	40558	Salazie S.à r.l.	40559
Julius Baer Multiopportunities	40546	Sharehood S.A.	40542
		Société de Participation Indane S.A.	40538
		Société de Participation Indane S.A.-SPF	40538
		Vauban Participations S.A.	40537

Ocean Harvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 72.223.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Pour copie conforme:

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014019772/14.

(140024469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Constellation Hotels Holding GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.-D. Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 184.137.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the thirty-first day of the month of December;
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

Mr. François FABER, employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Such appearing person has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which he deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "CONSTELLATION HOTELS HOLDING GP S.à r.l." (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 The Company may also act as general partner of, and take general partner interests in, any Luxembourg partnership limited by shares ("sociétés en commandite par actions"). Specifically, the Company may subscribe "unlimited" shares in "CONSTELLATION HOTELS HOLDING LTD S.C.A." and act as general partner of "CONSTELLATION HOTELS HOLDING LTD S.C.A."

3.3 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.4 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.5 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.6 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.7 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one Euro (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2014.

Subscription and payment

The Articles thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by the sole shareholder, Mr. François FABER, pre-named, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1 The registered office is established in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period:

Category A Manager:

- H.E. Sheikh Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, businessman, residing in Doha (Qatar), P.O. Box 4044, Al Wajba Palace, Dukhan Road; and

Category B Manager:

- Mr. Jean FABER, chartered accountant, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et unième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur François FABER, employé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "CONSTELLATION HOTELS HOLDING GP S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 La Société peut également agir en tant qu'actionnaire commandité de, ou prendre des participation d'actionnaire commandité dans, toute société en commandite par actions luxembourgeoise. En particulier, la Société peut souscrire des actions dans "CONSTELLATION HOTELS HOLDING LTD S.C.A." et agir en tant qu'actionnaire commandité de "CONSTELLATION HOTELS HOLDING LTD S.C.A."

3.4 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.5 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.6 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.7 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales**Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant

de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que

(ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur François FABER, pré-qualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par l'associé unique

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- S.E. le Sheikh Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, homme d'affaires, demeurant à Doha (Qatar), P.O. Box 4044, Al Wajba Palace, Dukhan Road; et

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. FABER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2014. LAC/2014/780. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Référence de publication: 2014020684/418.

(140023447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

Crystal Violet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 141.991.

L'an deux mille treize, le trente et un décembre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Nordic Ocean Limited, une private company constituée et existant sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 26, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA, immatriculée auprès du Companies Registry department of the Jersey Financial Services Commission sous le numéro 104017, (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Monica Morsch, avec adresse professionnelle à, 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 20 décembre 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Crystal Violet S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 141.991, constituée suivant acte notarié en date du 4 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2534 du 16 octobre 2008.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans les versions anglaise et française, le premier (1^{er}) alinéa de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

“The Company has its registered office in the Municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.”

Version française:

«Le siège social est établi dans la Municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de destituer:

- Madame Ingrid Moinet, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, Belgique, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et

- Madame Noëlla Antoine, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, Belgique avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

comme gérants de classe A de la Société avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

- Madame Jean Le Creurer, née le 10 février 1971 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA,

- Madame Lynda Elliott, née le 4 avril 1956 à Jersey, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA,

comme gérants de classe B de la Société avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Quatrième résolution:

- L'Associé Unique décide d'accepter, avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures, la démission de Madame Wilhelmina von Alwyn-Steennis, administrateur, née le 29 août 1967 à Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société et de nommer Madame Wilhelmina von Alwyn-Steennis, prénommée, en tant que gérant de classe A de la Société.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures, les personnes suivantes comme nouveaux gérants de la Société pour une durée illimitée:

Gérants de classe B:

- a) Monsieur Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel,
- b) Monsieur Ganash Lokanathen, né le 5 juillet 1978 in Pahang, Malaysia, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel.

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide de renommer dans les versions anglaise et française des statuts de la Société la section Gérance/Management comme suit:

Version anglaise:

“Management, Powers and Representations”

Version française:

«Conseil de Gérance, Pouvoirs et Représentations»

Septième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier, dans les versions anglaise et française, l'article 11 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

“ **Art. 11.** The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholder's Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers"). In this case, the Board of Managers will be composed of one or more class A managers (the "Class A Managers") and one or more class B managers (the "Class B Managers").

A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholder's Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholder.

Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

- if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;
- if the Company has more than one Manager, the joint signature of any one Class A Manager and of any one Class B Manager;
- the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with paragraph 7 of this Article.

The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any one Class A Manager and any one Class B Manager acting jointly, may delegate any of their powers for specific tasks to one Manager and/or one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under paragraph 12 of this Article.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if at least one of the Class A Managers and one of the Class B Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority, including the favourable vote of at least one Class A Manager and at least one Class B Manager.

A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is

deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting."

Version française:

« **Art. 11.** La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution de l'Associé prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

Si la Société est administrée à un moment par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme "Gérant Unique".

Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Dans ce cas, le Conseil de Gérance sera composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour cause légitime par une Résolution de l'Associé prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

Le Gérant Unique, si la Société ne détient qu'un seul Gérant, et dans tous les autres cas le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles pour réaliser tout objet de la Société, sous réserve de celles qui suivant la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts doivent être décidées par l'Associé.

Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

- si la Société a un Gérant Unique, la signature unique de ce Gérant Unique;
- si la Société a plusieurs Gérants, la signature conjointe de tout Gérant de Catégorie A et de tout Gérant de Catégorie B;
- la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'alinéa 7 de cet Article.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants dans la Société, tout Gérant de Catégorie A et tout Gérant de Catégorie B agissant conjointement, peuvent déléguer toute partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et déterminera les pouvoirs d'un tel mandataire, ses responsabilités et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de son mandat et toute autre condition pertinente de son mandat.

Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant par une convocation dans un délai raisonnable. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs autres Gérants à une Réunion du Conseil à la condition que (sans préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'alinéa 12 de cet Article.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple, comprenant le vote favorable d'au moins un Gérant de Catégorie A et d'au moins un Gérant de Catégorie B.

Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputés, pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, notwithstanding le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom des Gérants concernés.

Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion du Conseil.»

Huitième résolution:

L'Associé Unique note que l'adresse de Madame Wilhelmina von Alwyn-Steennis, prénommée, est changée au L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Dont acte, fait et passé à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Morsch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 10 janvier 2014. REM/2014/94. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 5 février 2014.

Référence de publication: 2014020646/179.

(140023484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

Garrigue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 184.216.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le cinq février.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Christophe Didier GARRIGUE, chef d'entreprise, né le 21 mai 1973 à Issy-Les-Moulineaux (France), demeurant au 24, grande rue, F-54470-Limey-Remenauville,
agissant en son nom personnel

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «GARRIGUE S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet principal le négoce, l'importation et la distribution sous toutes ses formes de tout article concernant l'équipement de la personne et toute activité similaire ou connexe y compris les services.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

La Société a également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe

de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000.- (trente-et-un mille Euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310.- (trois cent dix euros) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société.

Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 20 avril à 20.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par moyens électroniques un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit ou par moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe de deux Administrateurs, dont obligatoirement la signature de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière ou de l'Administrateur unique pour autant que le signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

Souscription et libération

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré entièrement en espèces les montants suivants:

Actionnaire	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
Monsieur Christophe Didier GARRIGUE préqualifié,	31.000	31.000	100
TOTAL:	31.000	31.000	100

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme trente-et-un mille Euros (31.000.-EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.200.-.

Assemblée générale extraordinaire

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires aux comptes à un.
2. A été appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Christophe Didier GARRIGUE, chef d'entreprise, né le 21 mai 1973 à Issy-Les-Moulineaux (France), demeurant au 24, grande rue à F-54470 Limey-Remenauville.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Madame Chunyu BAO, responsable contrôle de gestion, née à Yongtai (Chine) le 25 février 1973, demeurant au 24, grande rue à F-54470 Limey-Remenauville.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1660 Luxembourg, 36-38 Grand-Rue.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2020.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: MOUTRIER, GARRIGUE.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06/02/2014. Relation: EAC/2014/1918. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de transcription

Esch-sur-Alzette, le 07 février 2014.

Référence de publication: 2014019600/199.

(140024556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Gordon Gambro Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 170.244.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of December,
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of Gordon Gambro Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, rue Aldringen, L- 1118 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.244, incorporated by a deed of the undersigned notary on 14 June, 2012, published in the Mémorial C on 21 August 2012 under number 2069 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended several times, most recently by a deed of the undersigned notary on 5 September 2013, not yet published in the Mémorial C.

The Meeting was presided by Frédéric Lemoine, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Eamonn McDonald, lawyer, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Léa Gnaly, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the shareholders and the number of shares held by them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said attendance list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. - That it appears from the attendance list, that all the eighty-eight million eight hundred and ninety-nine thousand three hundred and thirty-five (88,899,335) shares are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting may validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed ahead of the Meeting.

III. - That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Decision to dissolve and put into liquidation the Company;

2. Appointment of Mr. Stefan Holmér as liquidator;

3. Determination of the powers of the liquidator as follows:

- The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of 10 August 1915 relating to commercial companies as amended, without having to ask for authorization of the general meeting of participants in the cases provided for by law.

- The liquidator may make advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditors' actual and contingent claims.

- The liquidator is authorised to distribute assets of the Company in kind to the participants.

- There shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory.

- The liquidator may, under his own responsibility for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes.

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to put it into liquidation as from this day.

Second resolution

The Meeting resolves to appoint as liquidator Mr. Stefan Holmér, born on 19 March 1961, in Stockholm, Sweden, with professional address at 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Third resolution

The Meeting has resolved to determine the powers of the liquidator as follows:

- The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of 10 August 1915 relating to commercial companies as amended, without having to ask for authorization of the general meeting of participants in the cases provided for by law.

- The liquidator may make advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditors' actual and contingent claims.

- The liquidator is authorised to distribute assets of the Company in kind to the participants.

- There shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory.

- The liquidator may, under his own responsibility for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, known to the notary by their name, surname, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Follows the french version

L'an deux-mille treize, le dix-neuf décembre

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés (l' "Assemblée") de Gordon Gambro Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.244, constituée suivant acte du notaire instrumentaire du 14 juin 2012, publié au Mémorial C du 21 août 2012 sous le numéro 2069 (la "Société"). Les statuts de la société (les "Statuts") ont été modifiés plusieurs fois, plus récemment par un acte du notaire instrumentaire du 5 septembre 2013, non encore publié au Mémorial C.

L'Assemblée est présidée par Frédéric Lemoine, avocat, résidant à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Eamonn McDonald, juriste, résidant à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Léa Gnaly, juriste, résidant à Luxembourg.

Le président a déclaré et demandé au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. - Que les associés et le nombre de parts sociales détenues par ceux-ci sont indiqués sur la feuille de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur ainsi que le notaire instrumentaire. Ladite feuille de présence ensemble avec les procurations seront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

II. - Il résulte de la feuille de présence que les quatre-vingt-huit millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent trente-cinq (88.899.335) parts sociales sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les associés ont été dûment informés en amont de l'Assemblée.

III. - l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de dissoudre et mettre en liquidation la Société;
2. Nomination de M. Stefan Holmér comme liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur comme suit:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des associés dans les cas prévus par la loi.

- Le liquidateur peut accorder des avances sur le produit de la liquidation après avoir payé ou retenu des fonds suffisants pour pourvoir aux créances actuelles ou futures.

- Le liquidateur est autorisé à distribuer les actifs de la Société en nature à l'associé.

- Le liquidateur n'est pas obligé de dresser inventaire.

- Le liquidateur peut sous sa seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera.

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur M Stefan Holmér, né le 19 mars 1961, à Stockholm, Suède, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des associés dans les cas prévus par la loi.

- Le liquidateur peut accorder des avances sur le produit de la liquidation après avoir payé ou retenu des fonds suffisants pour pourvoir aux créances actuelles ou futures.

- Le liquidateur est autorisé à distribuer les actifs de la Société en nature à l'associé.

- Le liquidateur n'est pas obligé de dresser inventaire.

- Le liquidateur peut sous sa seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentatives des parties comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: Lemoine, McDonald, Gnaly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17365. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014019596/129.

(140024716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Mateo Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125A, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 178.860.

L'an deux mille quatorze, le septième jour du mois de janvier,

par devant Nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MATEO LOGISTICS S.à r.l. (la «Société»), société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss, constituée suivant acte notarié en date du 17 juillet 2013, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2205 du 10 septembre 2013, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 178.860. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

L'assemblée est déclarée ouverte à 10.25 heures sous la présidence de Monsieur Nicolas Kaczmarek, demeurant professionnellement à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Cédric Liebenguth, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Florent Trimaille, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social d'un montant de mille quatre cents euros (EUR 1.400) afin de le porter de son montant actuel de douze mille six cents euros (EUR 12.600) au montant de quatorze mille euros (EUR 14.000), par l'émission de quatorze (14) parts sociales nouvelles de valeur nominale égale à cent euros (EUR 100) chacune; et souscription des parts sociales nouvellement émises en numéraire;

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts;

3. Modification du siège social de la Société;

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts; et

5. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur

par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Que les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les associés présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des associés, après avoir délibéré demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille quatre cents euros (EUR 1.400) afin de le porter de son montant douze mille six cents euros (EUR 12.600), représenté par cent vingt-six (126) parts sociales, au montant de quatorze mille euros (EUR 14.000), par l'émission de quatorze (14) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale égale à cent euros (EUR 100) chacune.

Souscriptions et libérations

L'assemblée admet les souscriptions des associés existants comme indiqué ci-après.

Les quatorze (14) parts sociales nouvellement émises sont souscrites comme suit par les associés suivants, ici présents:

(i) Monsieur Florent TRIMAILLE, né le 31 août 1984 à Reims, France, et demeurant 23, rue Clérisseau à F-57070 Metz, qui déclare souscrire à cinq (5) parts sociales nouvellement émises et les libérer intégralement par versement en numéraire de cinq cents euros (EUR 500).

(ii) Monsieur Nicolas KACZMAREK, né le 20 juin 1982 à Sèvre, France, et demeurant 36bis, rue de Verdun, à F-57100 Thionville, qui déclare souscrire à cinq (5) parts sociales nouvellement émises et les libérer intégralement par versement en numéraire de cinq cents euros (EUR 500).

(iii) Monsieur Cédric LIEBENGUTH, né le 23 décembre 1982 à Chauny, France, et demeurant 3 place de la Mairie, à F-02800 Danizy, qui déclare souscrire à quatre (4) parts sociales nouvellement émises et les libérer intégralement par versement en numéraire de quatre cents euros (EUR 400),

Le montant total de mille quatre cents euros (EUR 1.400) est à la disposition de la Société, comme il en a été attesté au notaire signataire du présent acte.

L'ensemble des (14) parts sociales nouvellement émises ont été intégralement payées par les souscripteurs repris ci-dessus par apport en numéraire.

Deuxième résolution

En relation avec la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatorze mille euros (EUR 14.000,-), représenté par cent quarante (140) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss vers L-4440 Soleuvre, 125A, rue d'Esch.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Soleuvre, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Soleuvre par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Kaczmarek, C. Liebenguth, F. Trimaille, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 14 janvier 2014. REM/2014/162. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 6 février 2014.

Référence de publication: 2014019722/87.

(140024136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Gazon Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.203.

L'an deux mille quatorze,

Le trente et un janvier,

Par devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher.

A comparu:

Monsieur Fabien WOLOWIEC, salarié, né à Nancy/Meurtheet-Moselle (F), le 04 octobre 1972, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 8, rue Vincent Van Gogh,

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée GAZOON S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 164A, Avenue du Dix Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 133.203,

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank MOLITOR, alors notaire de résidence à Dudelange, en date du 25 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2789 le 3 décembre 2007,

Ceci exposé, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire a pris la résolution suivante:

Résolution unique.

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L- 2550 Luxembourg, 164A, Avenue du X Septembre, à L-3394 Roeser, 59, Grand-Rue, et de modifier par conséquent l'article deux des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Roeser.»

Frais.

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cet assemblée générale à environ mille euros (1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Roeser, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. WOLOWIEC, J. CASTEL.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 février 2014. Relation: GRE/2014/490. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 07 février 2014.

J. CASTEL

Le Notaire

Référence de publication: 2014019601/39.

(140024577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Husky Injection Molding Systems Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.060.000,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 160.874.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of December, before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appears

Husky Injection Molding Systems Ltd., a company incorporated under the laws of the Province of Ontario, Canada, and having its registered office at 500 Queen Street South, Bolton, Ontario, Canada and registered with the Ministry of Government Services Ontario under number 1853798 (the Sole Shareholder),

represented by Anne-Lise Delfanne, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the attorney-in-fact and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in Husky Injection Molding Systems Luxembourg Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) having its registered office at Zone industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.874 (the Company). The Company was incorporated on 11 May 2011 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, which deed has been published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations* N°1721 of 29 July 2011. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 18 December 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, which deed has not yet been published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(1) increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 10,000 (ten thousand euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of EUR 1,060,000 (one million and sixty thousand euro) by way of issuance of 100 (one hundred) ordinary shares, having a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each (the Shares);

(2) subscription to, and payment in full by the Sole Shareholder of, the Shares;

(3) subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above changes;

(4) amendment of the ordinary shares register of the Company in order to reflect the abovementioned changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed to the registration in the ordinary shares register of the Company of the Shares, and to see to any formalities in connection therewith; and

(5) miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 10,000 (ten thousand euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of EUR 1,060,000 (one million and sixty thousand euro), by way of the issuance of the Shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to the increase of the share capital of the Company resolved upon under the above resolution and its full payment as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder resolves to subscribe to the Shares, to fully pay them up by way of a contribution in kind of an amount of EUR 71,070,727 (seventy-one million seventy and thousand and seven hundred twenty-seven euro) consisting in a claim of EUR 71,070,727 (seventy-one million and seventy thousand and seven hundred twenty-seven euro) it holds against Husky Injection Molding Systems (the Contributed Claim). The value of the Contributed Claim shall be allocated as follows:

(1) an amount of EUR 10,000 (ten thousand euro) of the Contributed Claim to the share capital account of the Company;

(2) an amount of EUR 71,059,727 (seventy-one million and fifty-nine thousand and seven hundred and twenty-seven euro) of the Contributed Claim to the ordinary share premium account of the Company; and

(3) an amount of EUR 1,000 (one thousand euro) is allocated to the legal reserve of the Company.

The valuation of the Contributed Claim is supported by a certificate issued by the Company and the Sole Shareholder which confirms *inter alia* that the value of the Contributed Claim is at least equal to EUR 71,070,727 (seventy-one million seventy thousand and seven hundred twenty-seven euro) (the Certificate).

A copy of the Certificate, after having been signed *ne varietur* by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in order to reflect the above amendments so that they shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Corporate capital.** The Company's subscribed corporate capital is fixed at EUR 1,060,000 (one million and sixty thousand euro), represented by 5,500 (five thousand and five hundred) ordinary shares (the Ordinary Shares), having a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each, 4,500 (four thousand five hundred) class 1 mandatory redeemable preferred shares (the Class 1 MRPSs), 500 (five hundred) class 2 mandatory redeemable preferred shares (the Class 2 MRPSs), and 100 (one hundred) class 3 mandatory redeemable preferred shares (the Class 3 MRPSs) having a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each, the Ordinary Shares, the Class 1 MRPSs, the Class 2 MRPSs and the Class 3 MRPSs being individually referred to as a Share and collectively as the Shares."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the ordinary shares register of the Company in order to register the above changes, and hereby grants power and authority to any manager of the Company to individually under his/her sole signature register on behalf of the Company the issuance of the Shares in the ordinary shares register of the Company and to sign said register, and to proceed to such other formalities as are required in connection with the above resolutions.

Estimate of Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same attorney-in-fact of the Sole Shareholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day indicated at the beginning of the present deed.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de décembre, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

a comparu

Husky Injection Molding Systems Ltd., une société constituée selon les lois de la province d'Ontario, Canada, ayant son siège social au 500 Queen Street South, Bolton, Ontario, Canada L7E 5S5, immatriculée au Ministère des Services du Gouvernement de l'Ontario sous le numéro 1853798 (l'Associé Unique),

représentée par Anne-Lise Delfanne, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de Husky Injection Molding Systems Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Zone Industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.874 (la Société). La Société a été constituée le 11 mai 2011 en vertu d'un acte de Maître Carlo Wersandt, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1721 du 29 juillet 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois le 18 décembre 2013 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société, conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

(1) augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 10.000 (dix mille euros) afin de le porter de son montant actuel à un montant de EUR 1.060.000 (un million et soixante mille euros) au moyen de l'émission de 100 (cent) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune (les Parts Sociales);

(2) souscription aux, et paiement intégral par l'Associé Uniques des, Parts Sociales;

(3) modification consécutive du paragraphe 1 de l'article 5 statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société et l'émission des Parts Sociales;

(4) modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société afin de procéder à l'inscription dans le registre de parts sociales de la Société des Parts Sociales, et procéder à toutes les formalités afférentes; et

(5) divers.

IV. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social et de l'augmenter par les présentes d'un montant de EUR 10.000 (dix mille euros), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel à un montant de EUR 1.060.000 (un million et soixante mille euros), au moyen de l'émission des Parts Sociales.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suite à l'augmentation de capital social de la Société décidée par la résolution ci-dessus et son paiement intégral comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique décide de souscrire aux Parts Sociales, les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature d'un montant de EUR 71.070.727 (soixante-et-onze millions soixante-dix mille sept cent vingt-sept euros) composé d'une créance d'un montant de EUR 71.070.727 (soixante-et-onze millions soixante-dix mille sept cent vingt-sept euros) que l'Associé Unique détient contre Husky Injection Molding Systems, une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à Zone Industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 21.683 (la Créance Apportée). La valeur de la Créance Apportée sera allouée comme suit:

(6) un montant de EUR 10,000 (dix mille euros) de la Créance apportée est affecté au compte de capital social de la Société;

(7) un montant de EUR 71.059.727 (soixante-et-onze millions cinquante-neuf mille sept cent vingt-sept euros) de la Créance Apportée est affecté au compte de prime d'émission de la Société; et

(8) un montant de EUR 1.000 (mille euros) est affecté à la réserve légale de la Société.

La valeur de la Créance Apportée est attestée par un certificat émis par la Société et l'Associé Unique (le Certificat), qui confirme entre autres que la valeur la Créance Apportée s'élève au moins à EUR 71.070.727 (soixante-et-onze millions soixante-dix mille sept cent vingt-sept euros).

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital social ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 1.060.000 EUR (un million et soixante mille euros), représenté par 5.500 (cinq mille cinq cents) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, 4.500 (quatre mille cinq cents) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables de classe 1 (les MRPSs de Classe 1) et 500 (cinq cents) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables de classe 2 (les MRPSs de Classe 2), et 100 (cent) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables de classe 3 (les MRPSs de Classe 3), ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, les Parts Sociales Ordinaires, les MRPSs de Classe 1, les MRPSs de Classe 2, les MRPSs de Classe 3 étant individuellement dénommées Part Sociale et collectivement les Parts Sociales."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et donne tout pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder, individuellement et sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription des Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société, de signer ledit registre et d'accomplir le cas échéant toute les formalités y relatives.

Estimation des frais

Le montant des honoraires et charges en rapport avec le présent acte sont estimés à approximativement sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de l'Associé Unique, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du mandataire de l'Associé Unique, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdites personnes ont signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Delfanne, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17311. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014020839/177.

(140023459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

Fent S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 62.327.

Statuts coordonnés rectifiés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014 - L140017275.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 février 2014.

Référence de publication: 2014019564/11.

(140024828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Vauban Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 120.683.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014019941/14.

(140025003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

ING International Currency Management Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 40.811.

Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 janvier 2014

Conseil d'Administration

- Démission de Monsieur Jelle van der Giessen en date du 5 mars 2013
- Démission de Monsieur Mark den Hollander en date du 1^{er} septembre 2013
- Ratification de la cooptation avec effet au 1^{er} juin 2013 de Monsieur Hans Stoter, 65 Schenkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands.
- Nomination de Monsieur Hans Stoter.
- Ratification de la cooptation avec effet au 1^{er} septembre 2013 de Monsieur Benoit De Belder, 65 Schenkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands.
- Nomination de Monsieur Benoît De Belder.

Confirmation du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur André van den Heuvel, 65 Schenkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands
- Monsieur Dirk Buggenhout, 65 Schenkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Réviseur d'Entreprises

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7 rue Gabriel Lippmann à L-5365 Munsbach, pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Elise Valentin / Kathleen Carnevali

Référence de publication: 2014021554/29.

(140025918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Cidron Celestial Topco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 139.757.

Extrait de la décision de l'associé unique prise au Luxembourg le 13 décembre 2013

1. L'associé unique décide de nommer Monsieur Claes Johan Geijer, né le 15 juin 1957 à Stockholm, Suède, ayant son adresse au 31, rue Franz Clément, L-1345 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cidron Celestial Topco S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014021366/15.

(140025666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

FEV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.381.

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'administrateur de la société FEV S.A. avec effet immédiat. Luxembourg, le 27 janvier 2014. Alvaro Carnevale.

Référence de publication: 2014021486/9.

(140025559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

**Société de Participation Indane S.A.-SPF, Société Anonyme,
(anc. Société de Participation Indane S.A.).**

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 48.148.

L'an deux mille treize,

le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (Assemblée) de la société «SOCIETE DE PARTICIPATION INDANE S.A.» (la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 3, Rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu en date du 29 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 436 du 5 novembre 1994 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 10 août 2001 et publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 120 du 23 janvier 2002.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 48 148.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Claire PEPE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg. SPF»

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie PUCCI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la Société qui aura désormais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification afférente de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. «La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

3. Modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

«Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme et sous la dénomination de «SOCIETE DE PARTICIPATION INDANE S.A.- SPF».»

4. Modification de l'article 17 des statuts de la Société faisant référence à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familiale (SPF), comme suit:

«La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de convertir et de modifier le statut de la Société qui aura désormais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution

Afin de refléter l'adoption par la Société du statut de société de gestion de patrimoine familial (SPF) luxembourgeoise, l'Assemblée DECIDE, à cet effet, de modifier de l'article QUATRE (4) des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. «La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter

même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

Troisième résolution

En conséquence directe de l'adoption par la Société du statut d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) l'Assemblée DECIDE de modifier encore la dénomination sociale de la Société en «SOCIETE DE PARTICIPATION INDANE S.A. - SPF» et par conséquence l'article PREMIER (1^{er}) des statuts de la Société afin qu'il soit désormais rédigé comme suit:

Art. 1^{er}. «Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme et sous la dénomination de «SOCIETE DE PARTICIPATION INDANE S.A.- SPF».»

Quatrième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article DIX-SEPT (17) des statuts de la Société faisant référence à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familiale (SPF), de sorte que cet article DIX-SEPT (17) aura dorénavant le nouveau libellé suivant:

Art. 17. «La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: C. PEPE. B. D. KLAPP, N. PUCCI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17566. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014019860/106.

(140025078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

**Mojito Ninjas Company S.A., Société Anonyme,
(anc. Game Garden Company S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 171.045.

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "GAME GARDEN COMPANY S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 171045, ayant son siège social à L-1449 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 2 août 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2336 du 19 septembre 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Irena COLAMONICO, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, domicilié professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en "MOJITO NINJAS COMPANY S.A." et modification sub-séquente de l'article 1, 1^{er} alinéa des statuts.

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale de la Société est changée en "MOJITO NINJAS COMPANY S.A."

En conséquence, l'article 1, 1^{er} alinéa des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MOJITO NINJAS COMPANY S.A."

Version anglaise:

" **Art. 1.** There exists a limited corporation (Société Anonyme) under the name of "MOJITO NINJAS COMPANY S.A."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, I. Colamonico, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 janvier 2014. LAC/2014/4335. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2014.

Référence de publication: 2014020809/50.

(140024098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

ESCO Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 37.091.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 février 2014

Il est porté à la connaissance de tous que Monsieur Christian Knauff, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, remplacera Monsieur Gerard van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg en tant que représentant permanent de la société Lux Business Management S.à r.l., administrateur de la société Esco Spf S.A.

Luxembourg, le 5 février 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014021460/16.

(140025644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

CCSLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 148.256.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 7 février 2014

L'Assemblée, après lecture des lettres de démission de la fonction d'administrateur de Monsieur Martin RUTLEDGE, résidant professionnellement au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, avec effet au 31 décembre 2013, et de Monsieur Sébastien SCHAACK, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat, la société de droit luxembourgeois dénommée «CL MANAGEMENT S.A.» ayant son siège social au 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et de sociétés de Luxembourg sous le n° B. 183640 et Monsieur Antonio

MAFRICA, né le 28 juillet 1968 à Thionville (France), résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, leur mandat ayant la même échéance que celle de leurs prédécesseurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2014021389/20.

(140025358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Cellmedia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 75.417.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 janvier 2014 que:

1. Le siège social a été transféré à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

2. Il a été procédé à une reconstitution entière des organes sociaux et

a) est renommé administrateur

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

b) sont nommés administrateur

- Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, en remplacement de Monsieur Etienne Gillet

- Monsieur Lou HUBY, directeur honoraire de la CE. e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, en remplacement de Monsieur Michel Schaeffer

c) est nommé commissaire aux comptes

- SCHAEFFER & PARTNERS, 12, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jérôme Domange

Le mandat des organes sociaux nouvellement élu expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2020.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014021390/28.

(140025568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Sharehood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.612.

—
L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE TROIS FEVRIER.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «SHAREHOOD S.A.», avec siège social au 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 81612, constituée en date du 26 mars 2001, par devant Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 988 du 10 novembre 2001. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire soussignée en date du 28 mars 2013, publié au Mémorial C numéro 1288 du 31 mai 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Audrey PETRINI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick HALLER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick HALLER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

l) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de EUR 68.000 (soixante-huit mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 32.000 (trente-deux mille euros) au montant de EUR 100.000 (cent mille euros) moyennant émission de 6.800 (six mille huit cents) actions nouvelles ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, assorties d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 519.548 (cinq cent dix-neuf mille cinq cent quarante-huit euros).

2) Souscription et libération des 6.800 (six mille huit cents) actions nouvelles comme suit:

a. Souscription à 6.071 (six mille soixante et onze) actions nouvelles par «SHMT S.à r.l.» et libération par apport en espèces à concurrence de EUR 60.710 (soixante mille sept cent dix euros) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 412.850 (quatre cent douze mille huit cent cinquante euros);

b. Souscription à 552 (cinq cent cinquante-deux) actions nouvelles par Monsieur Marco MUCCINI et libération par apport en espèces à concurrence de EUR 5.520 (cinq mille cinq cent vingt euros) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 70.605 (soixante-dix mille six cent cinq euros);

c. Souscription à 10 (dix) actions nouvelles par Monsieur Luca ASCANI et libération par apport en espèces à concurrence de EUR 100 (cent euros) sans prime d'émission;

d. Souscription à 167 (cent soixante-sept) actions nouvelles par Madame Cecilia KURZMAN et libération par apport en espèces à concurrence de EUR 1.670 (mille six cent soixante-dix euros) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 36.093 (trente-six mille quatre-vingt-treize euros); et

renonciation, le cas échéant, par les actionnaires actuels de la société ne participant pas à la souscription à leur droit de souscription préférentiel.

3) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4) Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 68.000 (soixante-huit mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 32.000 (trente-deux mille euros) au montant de EUR 100.000 (cent mille euros) moyennant émission de 6.800 (six mille huit cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, assorties d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 519.548 (cinq cent dix-neuf mille cinq cent quarante-huit euros), moyennant apport en numéraire comme plus amplement détaillé ci-après.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, avec l'accord de tous les actionnaires, décide d'émettre les 6.800 (six mille huit cents) actions nouvelles ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, et d'accepter la souscription et la libération des dites actions comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenus aux présentes, tous représentés par Madame Audrey PETRINI, prénommée, en vertu des procurations dont mention ci-avant,

a. «SHMT S.à r.l.», ayant son siège social au 50, route d'Esch L-1470 Luxembourg, lequel souscripteur a déclaré souscrire aux 6.071 (six mille soixante et onze) actions nouvelles et les a libéré par apport en espèces à concurrence de EUR 60.710 (soixante mille sept cent dix euros) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 412.850 (quatre cent douze mille huit cent cinquante euros);

b. Monsieur Marco MUCCINI, demeurant au 188, Westbourne Park Road, Londres W111BT, lequel souscripteur a déclaré souscrire aux 552 (cinq cent cinquante-deux) actions nouvelles et les a libéré par apport en espèces à concurrence de EUR 5.520 (cinq mille cinq cent vingt euros) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 70.605 (soixante-dix mille six cent cinq euros);

c. Monsieur Luca ASCANI, demeurant au 6, Holland Park Road, Londres W148LZ, lequel souscripteur a déclaré souscrire aux 10 (dix) actions nouvelles et les a libéré par apport en espèces à concurrence de EUR 100 (cent euros) sans prime d'émission;

d. Madame Cecilia KURZMAN, demeurant au 950, 3rd Avenue, 20th floor, New York, NY 10022, lequel souscripteur a déclaré souscrire aux 167 (cent soixante-sept) actions nouvelles et les a libéré par apport en espèces à concurrence de EUR 1.670 (mille six cent soixante-dix euros) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 36.093 (trente-six mille quatre-vingt-treize euros).

Le montant global de EUR 587.548 (cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-huit euros), correspondant à la somme de EUR 68.000 (soixante-huit mille euros) attribuée au capital social et au solde EUR 519.548 (cinq cent dix-neuf mille cinq cent quarante-huit euros) versé dans le compte prime d'émission, est dès lors à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

Ledit Article sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 100.000 (cent mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Toutes les actions sont et resteront nominatives.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société du fait de ce document sont estimés à environ EUR 1.400,-.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. PETRINI, P. HALLER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 06 février 2014. Relation: RED/2014/297. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 07 février 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014019886/105.

(140025107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Lux Pro Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.349.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014019692/10.

(140024452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

HumanSourceSolutions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6979 Rameldange, 130, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 97.697.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 janvier 2014, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2014, LAC/2014/3835.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société à responsabilité limitée «HumanSourceSolutions», ayant son siège social à L-6979 Rameldange, 130, rue de la Forêt, constituée suivant acte notarié, en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 95 du 23 janvier 2004.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 31 décembre 2013.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 22 janvier 2014, à l'ancien siège social à L-6979 Rameldange, 130, rue de la Forêt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 février 2014.

Référence de publication: 2014021528/19.

(140025820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Fly Catering International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.236.

—
*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à la commune de Luxembourg en date du
7 février 2014 à 10h00*

Décisions:

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de désigner aux fonctions d'administrateurs M. Clive GODFREY, né le 6 août 1954 à Courtrai (Belgique), demeurant à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128; M. Jean-Pierre HIGUET, né le 23 novembre 1960 à Couvin (Belgique), demeurant à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, et M. Alain NOULLET, né le 2 novembre 1960 à Berchem-Sainte-Agathe (Belgique), demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128 et aux fonctions de commissaire, la société anonyme de droit luxembourgeois DATA GRAPHIC S.A. dont le siège est établie au 128 boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 42166 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

- de refixer le siège social à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014021498/22.

(140026019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

First London European Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.194.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 23 janvier 2014

L'associé unique décide de renouveler le mandat des gérants de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société en relation avec l'approbation des comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014021496/12.

(140026025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Khann Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.981.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement des actionnaires de la société, tenue à la date du 6 décembre 2013, que

L'assemblée a pris note de la démission du commissaire aux comptes International Strategic Advisory S.à.r.l. (immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 8138010).

L'assemblée a décidé de nommer en tant que nouveau Commissaire aux Comptes la société KSANTEX S.à.r.l. (immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 8152619), avec siège social établi au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, à compter de ce jour. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014021576/20.

(140026049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Julius Baer Multiopportunities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.692.

Mit Wirkung zum 3. Dezember 2013 hat Herr Thomas VON BALLMOOS sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied niedergelegt.

Der Verwaltungsrat setzt sich somit wie folgt zusammen:

Herr Hermann BEYTHAN

35, Avenue J. F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg

Herr Andrew HANGES

12, St. James's Place, GB - SW1A 1NX London

Herr Martin JUFER

Hardstraße 201, CH - 8005 Zürich

Herr Thomas VAN DITZHUYZEN

Hardstraße 201, CH - 8005 Zürich

Für Julius Baer Multiopportunities

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014021567/22.

(140025924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

NBC Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.070.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2014.

Référence de publication: 2014019761/10.

(140025178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Oystercatcher Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.818.

L'adresse professionnelle de M. Simon Barnes, gérant de la Société, est désormais au 15, Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 janvier 2014:

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Philippe Palmans, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, né le 18 novembre 1968 à Verviers, Belgique en qualité de gérant avec effet au 31 décembre 2013 et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Jens Hoellermann, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Simon Barnes, gérant

- M. Antoine Clauzel, gérant

- M. Philippe Palmans, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2014021673/22.

(140026010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

NWL Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.345.

—
EXTRAIT

Par résolutions signées en date du 31 janvier 2014, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

1. Démission de (i) Carolin Heete de son mandat de gérant de la Société avec effet au 15 janvier 2014 et de (ii) Werner Labeau de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 janvier 2014.

2. Nomination de (i) Robbert Kempen, né le 10 février 1972, à Eindhoven, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au Edisonstraat 8, 5051 DS Goirle, Pays-Bas, et (ii) Richard Hyam, né le 25 mars 1963 à Hillingdon, Royaume-Uni avec adresse professionnelle au Chemin de Blandonnet 10, Vemier 1214, Suisse, en tant que gérants de la Société avec effet au 31 janvier 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est constituée dorénavant comme suit:

- Michael Richard Peterson
- Meredith G. Stevens
- Herman On
- Robbert Kempen
- Richard Hyam

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Marie Eve Delpech
Le Mandataire

Référence de publication: 2014021664/25.

(140025606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

New Energy I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 100.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 181.485.

—
Il résulte du transfert de parts sociales de la Société en date du 7 février 2014, que 8.668.050 parts sociales détenues dans la Société comme suit:

4.573.344 parts sociales détenues par New Energy Investment BSEP L.P., ayant son adresse professionnelle au 1209 Orange Street, 19801 Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 0850930;

3.047.816 parts sociales détenues par New Energy Investment Offshore Ltd, ayant son adresse professionnelle au 309 Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Register of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-282212; et

1.046.890 parts sociales détenues par Broad Street Energy Partners Offshore Holding-B L.P., ayant son adresse professionnelle au 309 Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Register of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-59643 ont été transférées comme suit:

6.385.900 parts sociales à Danish Energy Investors B L.P. ayant son siège social au 309 Ugland House, KY309 Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Register of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-73054;

2.218.882 parts sociales à Danish Energy Investors C L.P. ayant son siège social au 309 Ugland House, KY309 Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Register of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-73220; et

63.268 parts sociales à MBD 2013 Holdings L.P. ayant son siège social au 309 Ugland House, KY309 Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Register of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-71025.

New Energy I S. à r.l.
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2014021648/29.

(140025327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Noahs Ark International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2263 Luxembourg, 15, rue Guido Oppenheim.

R.C.S. Luxembourg B 102.526.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 16. Januar 2014 abgehalten am Sitz der Gesellschaft.

1. Die Delegierte des Verwaltungsrates Frau Mei Hua ZHANG, wohnhaft in CHN-518007 Shenzhen, 2028 Shennan Road East, legt Ihr Mandat als Delegierte des Verwaltungsrates mit sofortiger Wirkung nieder.

2. Herr Gerhard BECK, wohnhaft in CHN-518007 Shenzhen, 2028 Shennan Road East, wird ab dem heutigen zum neuen Delegierten des Verwaltungsrates, welcher die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift im Rahmen der laufenden Geschäftsführung in ihrem weitesten Sinne, sämtliche Bankoperationen miteinbegriffen, verpflichten kann, berufen.

3. Das Mandat von Herrn Gerhard BECK als Delegierter des Verwaltungsrates endet in der Generalversammlung von 2016.

4. Der Sitz der Gesellschaft wird verlegt nach L-2263 Luxembourg, 15, rue Guido Oppenheim.

Luxembourg, den 16. Januar 2014. / Le 27. Januar 2013.

Für die Richtigkeit

Gerhard Beck

Référence de publication: 2014021650/19.

(140025484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

**Picture II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LVS II Lux V.S.à r.l.).**

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 178.048.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of December,

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appears

LVS II Luxembourg II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having a share capital of USD 18,000, having its registered office at 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176.932 (the Sole Shareholder),

represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the attorney-in-fact and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in LVS II Lux V S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 178.048 (the Company). The Company was incorporated on 10 June 2013 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1906 of 7 August 2013. The articles of association of the Company have not been amended.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(1) the conversion of the Company into an unregulated securitisation company (société de titrisation), in accordance with the Luxembourg act dated 22 March 2004 concerning securitisation, as amended, in the form of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the Conversion);

(2) the change of the name of the Company to "Picture II S.à r.l." (the Change of Name);

(3) the subsequent restatement of the articles of association of the Company (the Articles); and

(4) the appointment of John Murray as new manager of the Company.

IV. The Sole Shareholder, after due consideration, passes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Conversion.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Change of Name.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to restate the Articles, so that they read from now on as follows:

“ **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Picture II S.à r.l." (the Company) qualifying as an unregulated securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (the Securitisation Act 2004).

Art. 2. Corporate objects. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

To that end, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership beneficial interests, of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, beneficial interests, claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and in particular article 61 of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind), receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements or contracts relating thereto) as well as all other type of assets, and (iii) the ownership, administration, development, transfer, assignment and management of a portfolio of assets (including, among others, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form (except by way of public offer) and enter into any type of loan agreement. It may issue (but not to the public) notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may appoint one or more fiduciary representatives as described in articles 67 to 84 of the Securitisation Act 2004.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the extraordinary general meeting of its shareholders and it may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/Board (as defined below).

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is fixed at USD 18,000 (eighteen thousand US dollars), represented by 18,000 (eighteen thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US dollar) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 16 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Indivisible shares. The Company's shares are indivisible with regard to the Company, and there may be only one owner admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of any share inter vivos to a third party must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

In any case, the requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 11. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these articles of association.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. Management. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole shareholder or, as the case may be, the shareholders. The managers constitute the board of managers (the Board). There may be managers of the category A (the Managers A, each individually a Manager A) and managers of the category B (the Managers B, each individually a Manager B). The Board may choose from among its managers a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the Board. The Board shall meet upon call by the chairman, at the registered office of the Company or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by all the managers present or represented by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a Board meeting to be held at a time determined in a prior resolution adopted by the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman, or by any two managers or, if applicable, by one Manager A and one Manager B. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Manager A and one Manager B, or by any person duly appointed to that effect by the Board.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. No resolution can be passed without the approval of at least one Manager A and one Manager B, if applicable. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers or, if applicable, of any one Manager A and one Manager B.

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Companies Act.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Powers of the Board or the manager. The Board or the Manager are vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004 and the relevant issue documentation. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by these articles of association to the general meeting of the shareholders fall within the competence of the Board or the manager.

Art. 15. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) may, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent a copy of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each share entitles its owner to one vote. Unless otherwise set out in the articles of association, collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 17. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 18. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the Board prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital.

The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the Board may decide to pay interim dividends.

Art. 20. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the broadest extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders.

Art. 21. Statutory auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditor(s) shall be appointed by the manager/Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The manager/Board will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 22. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any investor in, and any creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company.

Art. 23. Subordination. Any claims which a shareholder of the Company may have against the Company (in its capacity as shareholder) are subordinated to the claims which any creditors of the Company or any investors in the Company may have.

Art. 24. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act and the Securitisation Act 2004 for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint John Murray, born in New York, on 8 October 1972, and professionally residing at 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, as A manager of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same attorney-in-fact of the Sole Shareholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of the present deed.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douzième jour du mois de décembre, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

comparaît

LVS II Luxembourg II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.932, (l'Associé Unique),

représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de LVS II Lux V S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.048 (la Société). La Société a été constituée le 10

juin 2013 en vertu d'un acte de Maître Carlo Wersandt, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1906 du 7 août 2013. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société, conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

(1) la conversion de la Société en société de titrisation non réglementée, conformément à la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée, sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la Conversion);

(2) le changement du nom de la Société en «Picture II S.à r.l.» (le Changement de Nom);

(3) la refonte consécutive des statuts de la Société (les Statuts); et

(4) la nomination de John Murray en tant que nouveau gérant de la Société.

IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'approuver la Conversion.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le Changement de Nom.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de refondre les Statuts, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Picture II S.à r.l." (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation non réglementée au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

Art. 2. Objets sociaux. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

La Société peut à ce titre acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépende de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens ou avoirs (y compris des garanties de toute sorte), dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les documents relatifs aux conditions particulières de l'émission acceptés par la Société.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et en particulier par l'article 61 de la Loi sur la Titrisation, procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) ainsi que tout autre type de biens et (iii) la possession, l'administration, le développement, le transfert, la cession et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé, entre autre, notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit (sauf par voie d'appel public) et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission (sauf au public) de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions (autant que l'émission n'est pas destinée au public). Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou de toute entité participant à une opération de

titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut nommer un ou plusieurs représentants-fiduciaires tels que décrits dans les articles 67 à 84 de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. Les objets sociaux de la Société couvrent toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/Conseil (tel que défini ci-dessous).

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 18.000 (dix-huit mille dollars US) représenté par 18.000 (dix-huit mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar US) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Obligations. Les obligations nominatives émises par la Société ne peuvent, en aucune circonstance, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société, et il ne peut y avoir qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Transfert de parts sociales. En cas d'un associé unique, toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de toute part sociale inter vivos à un tiers non-associé doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux associés survivants.

Dans tous les cas, les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 11. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 16 des statuts sont d'application.

Art. 12. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Il peut y avoir des gérants de catégorie A (les Gérants A, chacun individuellement un Gérant A) et des gérants de catégorie B (les Gérants B, chacun individuellement un Gérant B). Le Conseil peut choisir parmi les gérants un président. Il peut aussi choisir un secrétaire,

qui n'a pas besoin d'être gérant, qui sera responsable pour tenir les minutes du Conseil. Le Conseil se réunira sur appel du président, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil, mais en son absence le Conseil peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par un vote de la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil doit être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence seront mentionnées dans la convocation. Il peut être renoncé à cette convocation par l'accord écrit de tous les gérants par câble, télégramme, télex ou fax, e-mail ou tout autre moyen de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil à tenir à une date déterminée dans une précédente décision adoptée par la Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Les minutes de toute réunion du Conseil seront signées par le président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant A et un Gérant B. Des copies ou extraits de ces minutes en vue de leur production en justice ou autrement seront signées par le président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant A et un Gérant B, ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'approbation d'au moins un Gérant A et un Gérant B, le cas échéant. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou, en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou, le cas échéant, d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la Loi de 1915.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil ou du gérant. Le Conseil ou le Gérant ont les pouvoirs les plus larges pour exécuter ou faire exécuter tous les actes de cession et d'administration dans l'intérêt social de la Société, y compris le pouvoir de transférer, céder, vendre les biens de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004 et les documents relevant. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés sera de la compétence du Conseil ou du gérant.

Art. 15. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés.

Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 16. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque part sociale donne droit à un vote. Sauf disposition contraire dans les présents statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 19. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice commercial net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 20. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments. A moins qu'il en soit autrement disposé, les liquidateurs doivent avoir les pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens et le paiement des créances de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des biens et le paiement des créances doit être distribué parmi les associés.

Art. 21. Réviseur(s) d'entreprises. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Le ou les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés par le gérant/Conseil conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le gérant/Conseil déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.

Art. 22. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout investisseur dans, et tout créancier et associé de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société.

Art. 23. Subordination. Toutes les créances qu'un associé de la Société pourraient avoir à l'encontre la Société (en cette capacité d'associé) sont subordonnées aux créances que tout créancier de la Société ou tout investisseur pourraient avoir à l'encontre de la Société.

Art. 24. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915 et la Loi sur la Titrisation de 2004.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer John Murray, né à New York, le 8 octobre 1972, et résidant professionnellement au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Evaluation des frais

Le montant des frais liés au présent acte s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16959. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014020943/467.

(140023547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

CASHMERE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 42.640.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 février 2014

- Monsieur Christian Knauff, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Business Management S.à.r.l. en remplacement de Monsieur Gerard VAN HUNEN qui occupait jusqu'alors cette fonction.

Luxembourg, le 3 février 2014.
Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2014021382/15.

(140025840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Chabalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 133.363.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 07.06.2013 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat de l'administrateur unique et du commissaire sortants, à savoir Monsieur MINETTI Jean Sébastien, 16, rue Johannes Gutenberg, L1649 LUXEMBOURG en tant qu'administrateur et la société LATIS SA. (LUXEMBOURG ADVISORY TRUST AND INTERNATIONAL SERVICES), 29 Avenue de la Porte-Neuve, L- 2227 LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2018.

Référence de publication: 2014021399/13.

(140025467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Camping International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7601 Larochette, Birkelt.
R.C.S. Luxembourg B 23.124.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 janvier 2014

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 janvier 2014, les actionnaires ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

- 1, Acceptation de la démission au 31 janvier 2014 de Monsieur Michel JANSEN demeurant à L-7633 Larochette, 1, Op Birkelt, de ses fonctions en tant que gérant technique.
2. Nomination de Monsieur Paul VISSER demeurant à L-9365 EPELDORF, 19, Beeforterstrooss, comme gérant technique au 1^{er} février 2014 et ceci pour une durée déterminée jusqu'au 31 octobre 2014.

Mersch, le 31 janvier 2014.
CAMPING INTERNATIONAL S.A.
Signature

Référence de publication: 2014021377/16.

(140025542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

PK Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 166.299.

L'adresse professionnelle actuelle du commissaire aux comptes de la Société, à savoir LG Management S.à r.l. est la suivante: 7 rue Portland, L-4281 Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014021710/10.

(140025630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

PPF Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 4, rue Pierre Grégoire.
R.C.S. Luxembourg B 101.390.

En date du 16 janvier 2014, l'associé unique prend les résolutions suivantes:

La démission de Monsieur Benjamin RICARD de son poste de gérant technique de la société, présentée en date du 30 septembre 2013, est acceptée. Il n'est pas remplacé.

La démission de Monsieur Fabrice GUYOT de son poste de gérant administratif de la société, présentée en date du 30 septembre 2013, est acceptée. Il n'est pas remplacé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014021714/15.

(140025619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Plumeau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 66.251.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 février 2014

Il est porté à la connaissance de tous que Monsieur Christian Knauff, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, remplacera Monsieur Gerard van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg en tant que représentant permanent de la société Lux Business Management S.à r.l., administrateur de la société Plumeau S.A.

Luxembourg, le 5 février 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014021713/16.

(140025584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Ingram Micro Singapore Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 359.305.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 184.017.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, daté du 16 décembre 2013, que les parts sociales de la Société ont été transférées de la manière suivante:

Ingram Micro Global Holdings S.à r.l. en tant que cédant, a cédé les parts sociales qu'il détient dans la Société comme suit:

- 359.305.0000 parts sociales à la société Ingram Micro Global Holdings LLC, une société organisée selon les lois de l'Etat d'Indiana, ayant son siège social au 1600 East St. Andrew Place, Santa Ana, CA 92705, Etats-Unis d'Amérique en tant que cessionnaire.

Il en résulte que l'actionariat de la Société se compose depuis le 16 décembre 2013 comme suit:

- Ingram Micro Global Holdings LLC: 359.305.000 parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollars américain) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014021884/23.

(140025897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Salazie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 178.233.

Il est porté à la connaissance de tiers que suite à un contrat de cession de parts sociales en date du 4 février 2014 l'associé unique Orangefield (Luxembourg) SA, a transféré:

- Les 100 parts sociales qu'il détenait dans Salazie S.à r.l. à la société Resolnia Ltd., ayant son siège social à Profiti Iliia 4, Kanika International Business Centre, 4046 Germasogeia, Limassol, Chypre

Le nouvel actionnariat s'établit donc comme suit:

- La société Resolnia Ltd. détient 100 parts sociales dans Salazie S.à r.l.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014021753/16.

(140025367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Retail Equity Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.575.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 février 2014

Il est porté à la connaissance de tous que Monsieur Christian Knauff, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, remplacera Monsieur Gerard van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg en tant que représentant permanent de la société Lux Business Management S.à r.l., administrateur de la société Retail Equity Holding S.A.

Luxembourg, le 5 février 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014021739/16.

(140025601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

PB Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.404.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 7 février 2014

Résolutions:

L'assemblée, après lecture des lettres de démission de Monsieur Giorgio Bianchi de sa fonction d'administrateur et président et de Madame Sandrine Melnyk et Monsieur Salvatore Desiderio de leurs fonctions d'administrateurs, décide d'accepter leurs démissions avec effet immédiat.

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur et président Monsieur Giovanni Spasiano, employé privé, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg et comme nouveaux administrateurs Monsieur Emmanuel Briganti, employé privé, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg et Monsieur Benoît Dessy, employé privé, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg avec effet immédiat, leurs mandats ayant comme échéance celle de leurs prédécesseurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

PB INVESTMENTS S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2014021700/22.

(140025656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

PB Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 106.404.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 10 février 2014 au siège social de la société, il a été décidé:

- De transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 20 rue de la Poste L-2346 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PB Investments S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2014021701/13.

(140025854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Provençal Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 116.230.

EXTRAIT

Mme Andrea DENNIS a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 31 janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROVENÇAL INVESTMENTS S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014021695/13.

(140025309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

R.E.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 58.340.

Extrait de constat de transmission de parts sociales

Monsieur André WILWERT, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, agissant en sa qualité de gérant unique de la société à responsabilité limitée R.E.A. S.à r.l. (ci-après la «Société») ayant son siège social à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 58.340,

constate qu'en date du 29 décembre 2013, la société CARARE INVERSIONES INTERNACIONAL S.A, associée unique de la Société a été liquidée.

Suite à cette liquidation de CARARE INVERSIONES INTERNACIONAL S.A, les sept mille (7.000) parts sociales sont détenues comme suit:

Associé	Nombre de parts en nue-propriété	Nombre de parts en usufruit
Madame Valentina BARULLI, enseignante, née à Vicenza (Italie), le 17 avril 1978, demeurant à F-21000 Dijon, 11, Place Saint Michel (France)	7.000	
Madame Diletta FAVARON, retraitée, née à Legnano (Italie), le 17 janvier 1925, demeurant à I-35100 Padova, 94 Corso Milano (Italie)		7.000
Total	7.000	7.000

Pour Extrait conforme
Pour la Société
André WILWERT
Gérant

Référence de publication: 2014021726/28.

(140026094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.